

#### Commentaire

À propos d'une Étude publique du diagnostic et d'une proposition de plan d'action concernant les ateliers d'artistes et artisans

présenté à la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

par le

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

21 mars 2007

## 

#### 当国际的方式的大型

### 

# s Property (Section 1997)

Burger (1987) Burger (1987) Anna an Air an Aire an Aire an Aire ann an Aire ann an Aire

1,00

នេះជ**ាទី**នន្ទី ស្ថិត្ត អតិការខ្លួន នេះ មានជាតិទៅ នៅនៃ ស្រាវក្សាន ១០១០ ១០០០ មាននេះសន្ទន្ទី

.

#### **Présentation**

Le document Ateliers d'artistes et artisans. Diagnostic et plan d'action pour la ville de Montréal, préparé par la firme Daniel Arbour & Associés, propose un certain nombre de solutions à la situation des ateliers d'artistes en arts visuels de Montréal.

Le RCAAQ est très heureux de constater que des solutions sont enfin proposées après tant d'années consacrées à cette question. Le cadre général du programme «Accès Atelier» et «Rénovation Atelier» suggère en effet des pistes qui répondent en partie aux attentes des artistes en arts visuels. Le problème est connu. La ville de Montréal est aux prises avec cette problématique depuis au moins quinze ans. Cette éternelle mobilité, qui caractérise le milieu des arts visuels, est malheureusement le destin d'organismes culturels et d'artistes qui sont contraints de quitter des lieux devenus hospitaliers, grâce à leur venue, mais qui sont chiffrés hors de prix au profit d'intérêts spéculateurs. Dans cette hiérarchie, les artistes sont les premiers évincés de leurs lieux de production.

Dans les années quatre-vingt, rappelons à titre historique que le boulevard Saint-Laurent fut une artère culturelle vivante très importante où des lieux de diffusion, des centres d'artistes et des ateliers d'artistes cohabitaient. Mentionnons le 4060 Saint- Laurent et le Cooper Building qui furent les sièges sociaux de plusieurs centres d'artistes et ateliers d'artistes. À cette époque, il y régnait une vitalité qui était palpable et se mesurait par la présence de collectionneurs, d'artistes, de directeurs de centres et de revues. Les années quatre-vingt correspondent, quant à elles, à un réel «boum» culturel et financier. La spéculation du quartier autour du boulevard Saint-Laurent a cependant obligé les principaux acteurs du milieu culturel de se déplacer dans la ville : certains ont opté pour le canal Lachine, d'autres se sont rapprochés du centre-ville.

À la fin des années quatre-vingt-dix, les ateliers d'artistes, rattachés au centre Clark situé à la jonction de la rue Ontario, ont été démantelés pour laisser place à des intérêts immobiliers. C'est ainsi que la Ville assainit le centre-ville depuis les années cinquante de façon anarchique. Cette attitude serait par contre surprenante dans le contexte actuel où Montréal mise sur la proximité de la création, gage de sa vitalité, auprès du grand public et des intérêts étrangers pour se propulser comme métropole culturelle. Aux antipodes, l'on assiste paradoxalement à un démantèlement d'un réseau qui réussit tant bien que mal à s'implanter dans d'autres lieux comme l'arrondissement Mile-End, plus enclin à recevoir cette clientèle artistique.

D'état de fait, la ville de Montréal et les nouveaux arrondissements n'ont pas réussi, au fil des années, à prouver qu'ils étaient capables de contrer les effets de cette spéculation. Les artistes ont été laissés à eux-mêmes; le cas type reste celui du 10, rue Ontario. L'intervention de l'arrondissement Ville-Marie dans le dossier de la Grover a abouti à une solution temporaire et fragile qui découle de moyens de pression. C'est à la lumière de cet historique récent que nous examinerons les propositions du document Daniel Arbour & Associés.

#### Réglementation et spéculation

La première proposition analyse les moyens suggérés pour mettre fin à la spéculation des promoteurs et celle qui proviendrait également des «artistes promoteurs», en s'assurant que le plan d'urbanisme de la Ville « reste favorable à l'implantation d'ateliers ». On veillerait à s'assurer que les arrondissements « ne remettent pas en question ce qui a déjà été fait », par leurs élus et par la ville concernant la question des ateliers résidences et des ateliers d'artistes. Toutefois, ce qui est étonnant dans cette étude, c'est qu'on semble croire que l'équation suivante sera gagnante : tant que le plan d'urbanisme sera respecté, la spéculation cessera ou diminuera.

Nulle part dans le document, il n'est mentionné que cette spéculation s'exerce actuellement en dépit ou en accord avec le plan d'urbanisme et ce malgré les plans de l'arrondissement qui se veulent favorables à l'implantation d'ateliers d'artistes sur leur territoire. Or, le problème est le suivant : les spéculateurs s'intéressent aux lieux développés par les artistes, les prix immobiliers augmentent selon ce coefficient hospitalier et les nouveaux arrivants se voient refuser l'entrée. Peu à peu, le compte de taxes augmente conséquemment au prix du marché des nouveaux condos. Peu à peu, la situation devient intenable. Le plan d'urbanisme n'est donc pas garant d'un équilibre à long terme.

Dans cette étude, l'on apprend entre autres que l'on peut facilement contourner le plan d'urbanisme dont la municipalité centrale et les arrondissements ne semblent guère soucieux d'appliquer le règlement. Les taxes des nouveaux et coûteux logements sont à cet égard beaucoup plus intéressantes à percevoir que celles des modestes loyers des artistes, nous dit-on.

Le plan d'urbanisme n'est donc pas une recette magique sur laquelle il faut se reposer. À la base, il faut au contraire préconiser une volonté politique en faveur des artistes, sachant que les revenus de l'arrondissement seront touchés à court terme. À long terme, la Ville et l'arrondissement gagneront en capital symbolique en favorisant la création, la recherche et la diffusion à la grandeur de l'île de Montréal. Les dirigeants actuels, qui démontrent une volonté politique en ce sens, doivent faire comprendre aux élus que s'ils choisissent de diminuer leurs revenus en vue de cet objectif, cela profite à la qualité de vie de leur arrondissement et au soutien des arts. Le plus récent exemple est celui de la Grover. En effet, l'arrondissement Ville-Marie a pris des mesures et des initiatives politiques pour modifier le zonage qui ont mené à certains résultats, le tout cependant à la suite des pressions des locataires menacés. N'eut été leur combat, les 185 locataires auraient subi le même sort que ceux du 10 Ontario. La situation reste donc fragile. Le fait que ce document n'analyse aucunement les effets de la spéculation risque fort d'en faire un recueil de vœux pieux, selon notre interprétation.

# Info atelier : Aider les artistes dans la recherche et l'aménagement d'ateliers

Cette idée d'Info atelier est intéressante car elle collige des informations souvent difficiles à obtenir sur la Sécurité Incendie et la Régie du bâtiment. Il est cependant peu probable que cet «organisme» puisse gérer une liste des locaux disponibles en location commerciale et résidentielle.

L'on comprend mal le mode d'opération de cet organisme subventionné par la Ville à qui l'on confierait l'assistance technique et financière. Nous aurons besoin de plus d'informations sur ce point précis.

Enfin, le fait que la Ville étudie l'opportunité de développer des lieux offrant des ateliers dans l'esprit de Quartier Éphémère est fort intéressante. Par contre, soulignons qu'il a fallu des années et une recherche de financement tout azimut, avant que cet organisme réalise son objectif d'offrir ces lieux aux artistes.

Or, il n'y a pour le moment aucun organisme qui ait la capacité organisationnelle et financière de mettre sur pied une telle banque d'ateliers. On imagine le temps qu'il faudrait investir pour arriver à tels résultats. L'idée mérite par ailleurs d'être retenue.

# Accès Atelier : Faciliter le maintien dans les lieux par l'accès à la propriété

Cette mesure essentielle est celle que le milieu des arts visuels désire depuis presque la nuit des temps! Elle constitue pour le RCAAQ la mesure centrale de ces réclamations. Toutefois, cette mesure appelle un certain nombre de critiques et de mises en garde. Tout d'abord, afin d'éviter la spéculation (étonnamment et uniquement mentionne-t-on celle des artistes!), l'étude suggère d'offrir un programme d'aide à l'immobilisation aux coopératives qui regrouperait au moins dix artistes. Toute tentative d'acquisition, soit par un individu, soit par un groupe constitué en société ou en compagnie ou en condominium, se verrait refuser l'accès à cette mesure.

Tout d'abord, il n'est pas certain que tout le monde soit intéressé par l'idée de participer à une coopérative, dont les contraintes et les obligations sont à prendre en compte. D'autre part, même si le motif principal de cette limitation aux coopératives semble être de limiter la spéculation, on comprend mal que « la fixation d'une méthode de calcul de la valeur de revente qui ne prend en compte que la valeur des améliorations apportées durant la période d'occupation des taux et le taux d'inflation observé sur le territoire », puisse s'appliquer uniquement aux seules coopératives. Nous aimerions obtenir des éclaircissements, de façon à ce que la Commission puisse envisager d'ouvrir ce programme d'accès aux divers besoins des artistes.

À cette fin, nous nous sommes demandés pourquoi précisément limite-t-on l'accès à l'atelier et refuse-t-on de parler d'atelier-résidence ou de résidence-atelier? Dans le document Arbour, il y est écrit que « (...) l'atelier-résidence est inadéquat à répondre aux besoins de la majorité des créateurs. Or, ce constat est effectivement ce que pense la majorité des artistes rencontrés ». Or, vingt-cinq personnes seulement ont été rencontrées par la firme Arbour qui en est arrivée à une telle conclusion, ce qui est statistiquement peu, considérant le bassin d'artistes vivant à Montréal.

Nous croyons qu'il serait pertinent d'étendre cette enquête à un plus grand nombre d'artistes afin de mieux cibler les différences qui n'ont pu êtres repérées par la méthode Arbour. Il faudra aussi s'assurer que cette enquête se fasse rapidement afin que les solutions proposées puissent recevoir l'aval des autorités municipales au plus tôt.

### Rénovation-atelier : Soutenir la mise aux normes des ateliers.

Cette mesure vise plus largement à rejoindre autant les coopératives que les ateliers individuels, autant les espaces loués que ceux qui sont la propriété des artistes ou des artisans. Elle semble s'étendre à l'ensemble du territoire montréalais, l'accent étant mis toutefois sur les ateliers présents dans le Quartier des spectacles.

Cette mesure doit tenir compte cependant des spécificités d'un atelier d'artiste. Les normes habituelles des différentes régies montréalaises ne peuvent probablement pas s'appliquer automatiquement. Bref, nous espérons que ce programme de rénovation ne va pas à l'encontre de la production en valorisant un contrôle exagéré qui régit habituellement la construction ou la rénovation d'édifices selon des normes, règles et autres réglementations qui peuvent s'avérer contraignantes et contreproductives.

Il est par contre bienvenue que cette mesure, à la fois légitime et indispensable, complète le cadre proposé pour faciliter, par des mesures d'accès à la propriété, le travail artistique sur l'Île de Montréal.

#### Conclusion

Reste la question du financement. D'où proviendront les sommes nécessaires à ces programmes et quand seront-elles disponibles? Le Forum des équipements n'étant pas dans le coup, il semble qu'il faille renoncer à l'aide ou à l'appui du gouvernement de Québec, plus particulièrement par l'entremise du Ministère de la Culture et des Communications du Québec. À combien la Ville de Montréal évalue-t-elle les coûts de ces programmes? Existe-il déjà un plan de mise en action des programmes proposés, dès qu'ils auront franchi les étapes municipales, afin de les mettre en application le plus tôt possible?

Faudra-t-il attendre des fonds provenant d'autres gouvernements? Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Mais, nous gardons en mémoire l'incidence de l'engagement 22, inclus dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, qui se lit comme suit : « toutefois cet effort sera lié à une amélioration significative de son cadre fiscal actuel ». Même s'il s'agit d'un engagement concernant l'augmentation du budget du Conseil des arts de Montréal, les initiatives de la Ville de Montréal en faveur des artistes ont été trop modestes, ces dernières années, pour qu'on puisse ignorer cette restriction mentale et en craindre les effets sur une politique d'aide à l'acquisition ou à la rénovation d'ateliers.

en de la martina de la companya de la co